



## COMMUNIQUE DE PRESSE

ALTARES PRESENTE SON ETUDE SUR LES COMPORTEMENTS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES EN FRANCE ET EN EUROPE AUX 1<sup>E</sup> ET 2<sup>E</sup> TRIMESTRES 2018.

---

# Les paiements se durcissent de nouveau en Europe.

La recrudescence des retards de règlement de plus de 30 jours, notamment au Royaume-Uni et en Italie, repousse la moyenne européenne au-delà de 13 jours.

La France conserve son fauteuil de numéro 3 en Europe même si les délais s'allongent sensiblement dans le secteur public

**Colombes, le 26 septembre 2018** – La société Altares acteur de premier plan de la Data Economy, membre du réseau Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations BtoB, présente son étude sur les comportements de paiement des entreprises en France et en Europe au cours des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestres 2018.

Après avoir approché 15 jours de 2013 à 2015, les retards de paiement des entreprises européennes ont reculé progressivement jusqu'à passer sous le seuil des 13 jours en début d'année 2018. Mais, le deuxième trimestre refroidit l'enthousiasme des fournisseurs et sous-traitants ; les règlements sont de nouveau décalés de plus de 13 jours. Moins d'un client européen sur deux (46,1%) paye l'ensemble de ses factures à l'heure.

*« En dépit des efforts de l'Union Européenne, les retards de paiement sont toujours un problème majeur pour la plupart des petites et moyennes entreprises en Europe. En moyenne, 8.6% des clients européens attendent plus de 30 jours après l'échéance pour payer leurs fournisseurs. Ce taux, au plus haut depuis plus d'un an, est l'illustration d'une économie peu sereine, en particulier au Royaume-Uni et en Italie. »* relève Thierry MILLON, Directeur des études Altares-D&B.

La France a touché en début d'année un plus bas historique à 10,7 jours de retard. Cette performance s'est maintenue sur le deuxième trimestre, essentiellement grâce aux petites structures de moins de 20 salariés. Chez les clients comptant plus de 20 salariés ou agents, les comportements de paiement se dégradent sensiblement ; les retards de règlement repassent au-dessus de 11 jours.

*« Des tensions se font jour dans le secteur privé mais c'est davantage dans le secteur public que les dérapages sont les plus visibles. Les questions budgétaires et parfois organisationnelles pèsent encore sur le traitement de la chaîne de facturation. »* précise Thierry MILLON.

## Les grands retards plus fréquents ce trimestre en Italie et au Royaume-Uni

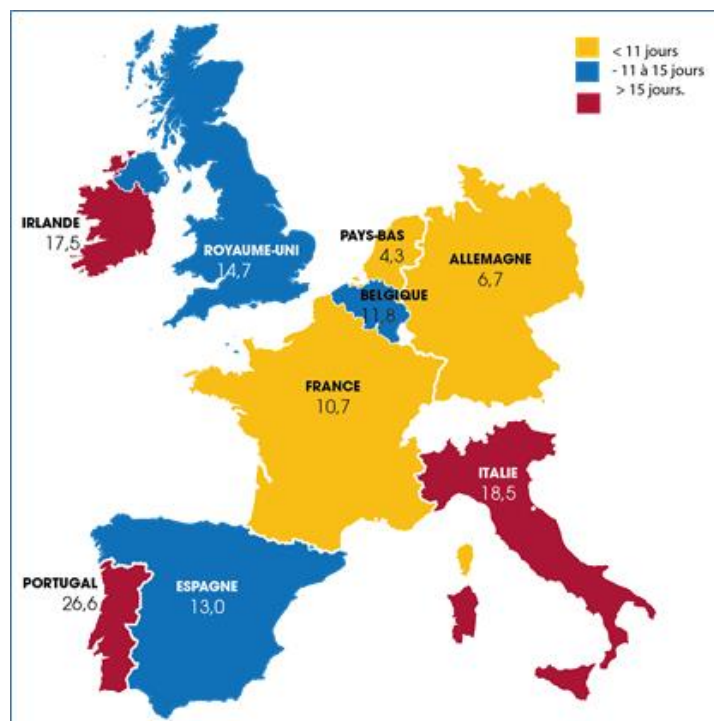
En Europe, les relations interentreprises se tendent de nouveau. Sur le deuxième trimestre 2018, 8,3% des clients dépassaient la date de paiement des factures de plus d'un mois. En début d'année, cette proportion était tombée à 8.1%, un taux au plus bas depuis six ans.

Au **Royaume-Uni**, 8% des organisations payent avec des retards supérieurs à 30 jours. Avant crise, ce taux était de 6%. Les comportements de paiement s'étaient dégradés sévèrement en 2008 – 2009, jusqu'à porter la proportion de grands retards au-delà de 13 %. Depuis, le taux avait fluctué entre 9% et 13% mais s'inscrivait sur une tendance baissière depuis l'été 2016, se rapprochant de 7% fin 2017 et début 2018. Le retournement du deuxième trimestre 2018 à 8%, illustre les difficultés rencontrées par les entreprises britanniques, plus particulièrement dans le commerce de détail.

**L'Italie** s'inscrit également sur une tendance défavorable ce deuxième trimestre et affiche un taux élevé de grands retards. 14% des structures italiennes payent leurs factures avec plus de 30 jours de retard (13,5% en T1), un taux d'autant plus décevant que les délais pratiqués en Italie sont bien au-delà de 60 jours, voire 90 jours.

Le **Portugal** est le champion des grands retards. En moyenne depuis début 2016, 19% de clients privés ou publics décalent leurs règlements de plus de 30 jours. Ce taux a même grimpé à plus de 26 % en 2013. Le pays est donc un habitué des grands retards sans, toutefois, contribuer défavorablement à la tendance européenne sur le deuxième trimestre (18.8% contre 19.2% en T1).

**L'Espagne** peine également à résister à la fragilité conjoncturelle. Les entreprises espagnoles peuvent s'enorgueillir d'être, depuis fin 2016, majoritairement vertueuses, mais elles sont moins nombreuses sur ce deuxième trimestre. Près de 56% payaient leurs fournisseurs à l'heure fin 2017, elles ne sont plus que 51% désormais. Elles sont dans le même temps légèrement plus nombreuses que la moyenne européenne (8,7% contre 8,6%) à différer leurs règlements au-delà de 30 jours après l'échéance.



« L'Europe était inscrite depuis deux ans sur une tendance favorable, mais le printemps a modifié la trajectoire, écartant du même coup la possibilité de ramener le taux de retards supérieurs à trente jours sous les 8% d'avant crise. Ce revers est d'autant plus préoccupant que le palier des 30 jours est identifié comme accélérateur du risque financier ; C'est la frontière entre le retard parfois organisé et une trajectoire d'insolvabilité. » avertit Thierry MILLON

## La Belgique au pied du podium derrière la France, les Pays-Bas et l'Allemagne.

L'**Allemagne** et les **Pays-Bas** continuent de truster les premières places ; les décalages de paiement y demeurent très faibles. L'orientation néerlandaise est, cependant, plus favorable que celle du voisin allemand. Plus de 70% des entreprises des Pays-Bas payent à l'heure, un taux qui a grimpé de plus de 20% en deux ans. En Allemagne plus des deux tiers des organisations payent à l'heure mais elles étaient plus de 70% en 2016. Dans ces deux pays, le taux de longs retards est bas, sous les 2%.

La **Belgique** est au pied du podium, favorablement orientée. Depuis deux ans, la proportion de bons payeurs augmente chaque trimestre et représente désormais plus de 42% des entreprises belges. Dans le même temps, le taux de payeurs très tardifs s'inscrit en baisse ; sur ce deuxième trimestre, moins de 7% des structures belges décalent leurs paiements de plus de 30 jours.

La **France** conserve donc son fauteuil de numéro 3 en Europe et présente des améliorations remarquables depuis trois ans. Les retards de paiement ont été réduits de près de 3 jours en 3 ans. Néanmoins, ces très bons chiffres ne doivent pas masquer un deuxième trimestre aux allures d'alerte vigilance. La proportion de payeurs à l'heure (43,4%) recule depuis fin 2017 (44%), tandis que celles des structures présentant des retards inférieurs à 30 jours (50,4%) augmente (49,5 % fin 2017)

## Focus France, les règlements se tendent dans le secteur public.

Dans le **secteur privé**, les artisans et commerçants, les sociétés civiles ou les associations présentent des indicateurs de paiement plutôt stables ce deuxième trimestre. En revanche, les relations se tendent un peu pour les sociétés commerciales, moins nombreuses qu'en début d'année à payer leurs fournisseurs à l'heure. Les tensions sont plus sensibles sur les TPME de moins de 20 salariés ; 41,8% ne présentent aucun retard, elles étaient 42,5% en T1. Le recul est moins visible sur les sociétés de plus de 20 salariés, mais il faut noter que ces structures sont peu nombreuses à respecter les dates d'échéance ; environ 13% seulement règlent tous leurs fournisseurs à l'heure.

Dans le **secteur public**, les comportements de paiement ont globalement tendance à se dégrader sur le deuxième trimestre 2018. Les petites collectivités territoriales sont les plus nombreuses à respecter les échéances de règlement. Près d'une sur deux (47,4%) payent les fournisseurs sans retard. En revanche, les collectivités comptant plus de 20 collaborateurs sont à peine plus d'une sur dix (11%) à ne présenter aucun retard, un taux en baisse rapide (-3%) par rapport au début d'année.

Dans les Etablissements Publics administratifs, plus d'un tiers (34,5%) des acteurs employant moins de 20 agents payent à l'heure, une proportion en légère hausse, contre moins d'un sur cinq (19,6%), un taux en recul, lorsqu'ils comptent plus de 20 collaborateurs.

Mais c'est chez les Etablissement Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) et l'Administration de l'Etat que la dégradation est la plus forte. 18,6% des EPIC de moins de 20 salariés payent leurs factures à l'heure sur le deuxième trimestre 2018, c'est 5,6% de moins que trois mois plus tôt. Pour les EPIC plus grands, le taux de bons payeurs déjà très bas en début d'année, recule encore au printemps. Moins de 5% des EPIC ne présentent aucun retard. Dans l'Administration de l'Etat, 14,7% des services de plus de 20 collaborateurs payent à l'heure, c'est 5,7% de moins qu'en début d'année.

*« Après l'enthousiasme de 2017 et une croissance française à 2,2%, le premier semestre 2018 a marqué le pas. Sur chacun des deux premiers trimestres, le PIB gagne moins de 0,2%. Le ralentissement, également sensible chez les partenaires internationaux des entreprises françaises, notamment en zone Euro, pourrait se poursuivre dans les mois à venir. Dans ce contexte, les recettes, qu'elles soient commerciales pour les entreprises ou fiscales pour les Etats, devraient être moins élevées faisant craindre*

*un durcissement des relations d'affaires pour préserver les trésoreries pour les uns et tenir les budgets pour les autres. »* Prévient Thierry MILLON.

*« Les exportateurs vont devoir redoubler d'attention quant à la qualité de leurs clients, non seulement sur le grand international, mais aussi en Europe. La situation politique incertaine que traverse l'Italie actuellement, ou les incertitudes commerciales liées au Brexit au Royaume-Uni font peser un risque sur les comportements de paiement et le traitement des procédures de recouvrement. Le mauvais payeur ne dort toujours que d'un œil, prêt à organiser ses retards de paiement à la première occasion. »* Conclut Thierry MILLON.

**A propos d'Altares** - [www.altares.com](http://www.altares.com) – Toutes les publications d'Altares sur son blog : <http://blog.altares.com/>

Acteur de premier plan de la Data Economy, Altares valorise le patrimoine Data des entreprises en le transformant en performance économique. Partenaire de confiance indépendant, Altares fournit, collecte, analyse et enrichit les données afin de les rendre « intelligentes » et d'en faire un outil décisionnel agile pour les Directions Générales et opérationnelles des entreprises. Dans un monde où la technologie accélère de façon exponentielle (IA, objets connectés, blockchain, programmation) mais où l'intuition humaine n'a jamais été aussi utile, le groupe propose son expertise sur toute la chaîne de valeur de la data.

Partenaire exclusif en France de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations BtoB, Altares se positionne comme le partenaire de référence des grands comptes, ETI et PME en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données sur plus de 300 millions d'entreprises dans 220 pays. Avec l'acquisition récente de D&B-Benelux, le groupe compte désormais 420 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 115 millions d'euros.

## CONTACTS PRESSE

---

<b>Altares</b>	<b>VP Communication - Agence Presse</b>
Thierry Millon – Directeur des Etudes	Véronique Pouzeratte
Tél : 04 72 65 15 51	Tél : 06 81 29 81 90
<a href="mailto:thierry.millon@altares.com">thierry.millon@altares.com</a>	<a href="mailto:vpouzeratte@vp-communication.com">vpouzeratte@vp-communication.com</a>